

MD/KD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTRE DE LA FEMME, DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

**SEMINAIRE INTERNATIONAL
DES CLINIQUES JURIDIQUES
DAKAR, LE 13 NOVEMBRE 1996**

**DISCOURS DE
MADAME AMINATA MBENGUE NDIAYE
MINISTRE DE LA FEMME, DE
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

*SP/DC
pour classement
D.C.*

1146

-
-
-
-
-
-
-
-

Le séminaire international du Réseau des Cliniques Juridiques par delà le renforcement de la collaboration entre vos organisations ; correspond à notre souci de rassembler toutes les femmes autour des efforts importants à entreprendre pour aider à une meilleure connaissance des droits et des moyens à mettre en œuvre pour les exercer.

Il s'agit d'éliminer les pressions et les conditionnements socioculturels qui freinent les femmes dans leur expansion active.

C'est pourquoi, je voudrais rendre un hommage mérité aux organisations de Défense des Droits de l'Homme notamment aux Cliniques Juridiques dont le travail militant représente tant d'espoir pour les femmes ; espoir pour un monde d'égalité, d'équité et de justice sociale.

Aussi je ne peux que me réjouir de l'initiative visant à assurer le fonctionnement, la survie et la pérennité des cliniques si précieuses au respect de la dignité des femmes et à la jouissance des droits fondamentaux et inaliénables de la personne humaine.

Les connaissances acquises et les conclusions issues de cette rencontre axée sur les modes de gestion et techniques de financement permettront de consolider les acquis et baliser la marche des femmes vers l'égalité.

Nous avons besoin de ténacité pour clarifier et aplanir les contradictions entre le droit, les réalités du développement national et les besoins des femmes.

Je demeure convaincue que votre Réseau aidera les femmes à faire face aux défis qui les interpellent ; défis multiples et variés qui ont pour nom : résistances masculines, pesanteurs culturelles, l'obstination des structures patriarcales, l'émergence d'un fondamentalisme religieux, l'absence de structures adéquates, les contraintes économiques, la peur du prétoire, la complexité des procédures, la méconnaissance de droits.

Dans le cadre de cette action, il convient de rappeler que le droit n'est pas une arme, mais un moyen d'épanouissement individuel et collectif, un moyen de rendre meilleure la vie publique, privée ou familiale.

Nous devons non seulement conjuguer nos efforts pour préserver les acquis législatifs, mais nous exigeons plus ; car le droit doit être le reflet de l'évolution de la société.

Nous voulons des droits nouveaux conformes à la réalité quotidienne, aux Conventions internationales ratifiées par nos Etats et aux lois fondamentales qui garantissent à la femme des droits égaux à ceux de l'homme.

Notre objectif est de faire face aux injustices, aux discriminations et disparités véhiculées par les pratiques sociales.

Il est heureux que le projet de société dont nous rêvons, ait trouvé une écoute attentive auprès des partenaires au développement, engagés à promouvoir un plus grand respect des droits civiques et politiques. C'est la raison pour laquelle le thème de séminaire qui s'ouvrira dans les stratégies de renforcement des moyens

d'action des femmes, j'allais dire de leur pourvoir économique prélude à l'affirmation de leur dignité dans la société mérite toute notre attention.

Nous devons en effet asseoir les conditions aptes à favoriser la mobilisation du potentiel d'initiative et de production des femmes en vue de leur permettre de contribuer plus efficacement à la production de richesses nationales.

A cet effet, le renforcement de leurs capacités en matière de gestion et technique de financement constitue à mon avis un levier important pour l'instauration de rapports égalitaires entre l'homme et la femme mais également dans une perspective de partenariat mutuellement avantageux.

Je voudrais terminer en invitant à une mobilisation à poursuivre non seulement au niveau des femmes, mais aussi des hommes, de tous les groupes de pressions, des leaders religieux et d'opinion de la société toute entière, car ils tiennent tous un maillon de la chaîne qui entrave la marche irréversible vers des changements significatifs.

Je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouvert le séminaire international des cliniques juridiques.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.